

LOGI**VOLT**

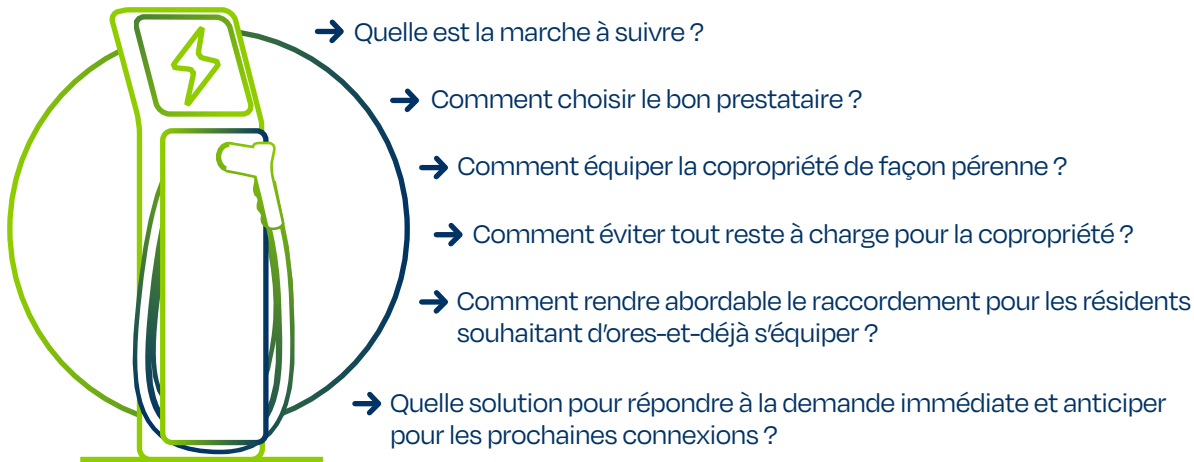
Solution de financement pour les infrastructures de recharge de véhicules électriques

Découvrez notre offre
à destination
des copropriétés



Vous êtes résident, conseil syndical ou syndic d'une copropriété ?

Vous souhaitez équiper votre parking en bornes de recharges de véhicules électriques ?



→ Pour permettre le déploiement de bornes individuelles, **vous avez d'abord besoin d'installer une infrastructure électrique collective dédiée à la recharge.**

Associés à des partenaires opérateurs référencés,
Logivolt finance l'intégralité du coût de cette installation collective, sans reste à charge pour la copropriété.

- **Sans reste à charge pour la copropriété, sans coût pour les non-utilisateurs**

Les travaux d'installation de l'infrastructure collective sont payés par Logivolt : la copropriété ne fait aucune avance de fonds et n'a aucun reste à charge. L'opérateur se charge de récupérer les subventions éventuelles (ADVENIR) et en fait profiter la copropriété.

- **Coût modéré et identique pour chaque utilisateur futur de la copropriété**

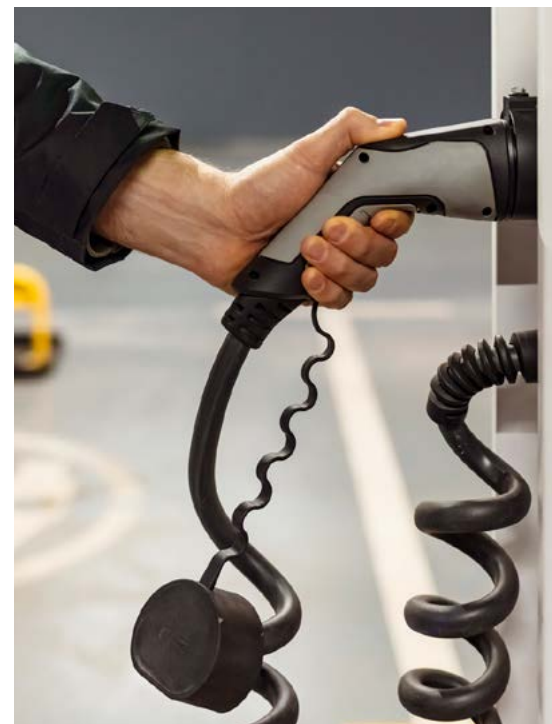
Seuls les résidents qui souhaitent équiper leur place de parking d'une borne de recharge individuelle payent un droit de connexion au moment de son raccordement, et uniquement pour leur quote-part, dont l'évolution du prix n'est indexé que sur l'inflation.

- **Anticipation pour les prochaines connexions**

L'infrastructure collective permet l'installation progressive de nouvelles bornes individuelles jusqu'à 30 % des places du parking (selon le dimensionnement électrique proposé par l'opérateur). Les futurs utilisateurs pourront se raccorder à tout moment en en faisant la demande à l'opérateur et en payant le droit de connexion.

- **Une solution simple à mettre en œuvre**

Une fois l'opérateur sélectionné par la copropriété et le contrat tripartite signé, il s'occupe de tout : travaux, connexion au réseau, entretien-maintenance, relation avec chacun des utilisateurs de borne de recharge.



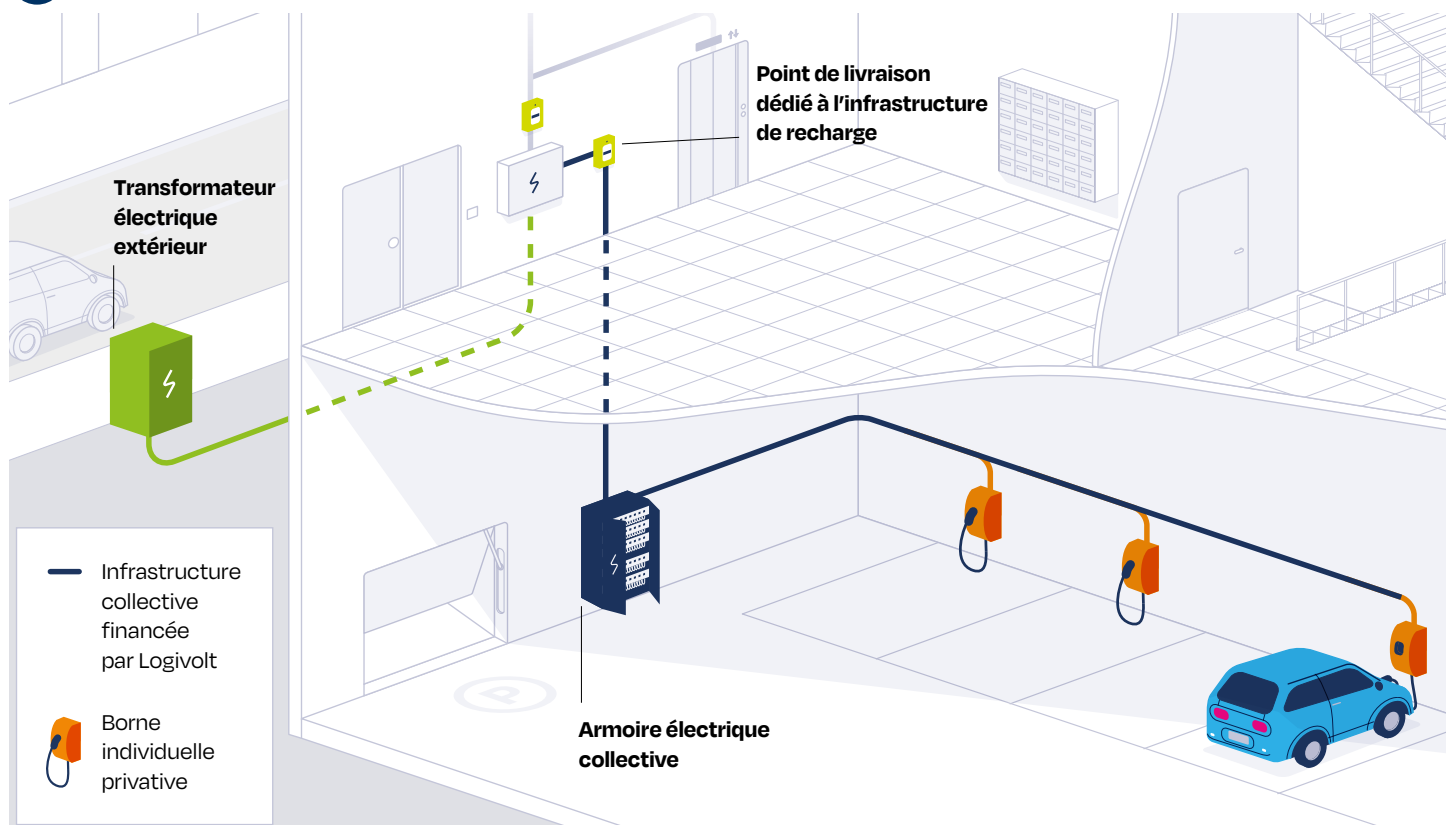
→ La garantie d'un opérateur de confiance

Notre offre est opérée par des **opérateurs de bornes de recharge référencés par nos soins**, qui seront les interlocuteurs pour le déploiement de l'infrastructure et la gestion des bornes.

Tous sont référencés suite à une analyse stricte de leur **capacité financière et technique pour mener à bien les travaux d'installation** et opérer les bornes de recharges de votre copropriété.

Choisir l'offre Logivolt c'est la garantie d'équiper sa copropriété de bornes de recharge par des professionnels, **dans le respect des normes réglementaires et sans grever le budget de la copropriété.**

→ Installation de l'infrastructure collective



→ Comment équiper ma copropriété ?

1	Sollicitez un opérateur référencé pour obtenir un devis avec l'offre Logivolt (retrouvez la liste des opérateurs sur notre site www.logivolt-territoires.fr).
2	Notre partenaire vous transmet un devis mentionnant notre offre Logivolt, précisant le coût de l'installation, la subvention, sa prise en charge, et le droit de connexion dû par chaque résident souhaitant se raccorder.
3	L'assemblée générale valide par son vote les travaux proposés par l'opérateur associé à l'offre Logivolt.
4	Les travaux sont facturés par l'opérateur à Logivolt : la copropriété ne fait aucune avance de fonds et n'a aucun reste à charge.
5	Seuls les résidents souhaitant le raccordement d'une borne de recharge individuelle sur leur place de parking payent un droit de connexion (paiement unitaire de la quote-part de l'infrastructure collective).
6	Logivolt reste propriétaire de l'infrastructure collective, jusqu'à son rachat par la copropriété (si elle le souhaite), pour 1 euro dès que le seuil de 30 % des places raccordées aura été atteint, ou à tout moment à l'issue d'un délai de 3 ans pour un montant égal aux droits de connexions restant à payer ⁽¹⁾⁽²⁾ .

(1) Option de rachat de l'infrastructure collective à un prix (valeur résiduelle) correspondant aux droits de connexion restant dus pour atteindre le seuil de 30 % de places équipées d'une borne de recharge.

(2) Si après 15 ans, la copropriété ne souhaite pas racheter l'IC, Logivolt se réserve le droit de la vendre à un tiers.

Qui sommes-nous ?

Logivolt est née d'une volonté forte de **contribuer à la transition écologique**.

Notre mission consiste à **simplifier l'accès aux bornes de recharge** pour encourager l'adoption à grande échelle du véhicule électrique.

En proposant des solutions de financement innovantes, notre ambition est de **permettre à tous les Français en copropriété de s'équiper d'une borne de recharge**.

Notre expertise dans les infrastructures de recharge nous permet de proposer une **offre adaptée aux enjeux des copropriétés** et de faire le lien avec des opérateurs reconnus du secteur pour réaliser vos travaux.



Pour en savoir plus, rendez-vous sur logivolt-territoires.fr

LOGIVOLT